

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT
INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 18 NOVEMBRE 2025

Convocations adressées le 12 novembre 2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9

Nombre de délégués présents : 6 titulaires – 2 suppléants

Nombre de délégués votants : 8

Membres présents :

Monsieur Bruno FENET, Madame Cathy SAVOUREY, Monsieur Thibault COULON, Monsieur Philippe FOURNIÉ, Madame Gaëlle LAHOREAU, Monsieur Patrick MICHAUD, Madame Cécile CHEVILLARD, Monsieur Etienne MARTEGOUTTE

Membres excusés :

Madame Nathalie SAVATON (suppléeée par Monsieur Thibault COULON), Monsieur Olivier BEATRIX, Madame Betsabée HAAS (suppléeée par Madame Gaëlle LAHOREAU)

Membres suppléants présents non votant:

0

Pouvoirs:

0

CS251118-01 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 1^{er} JUILLET 2025

Monsieur Bruno FENET, Président, donne lecture du rapport suivant :

Le précédent comité syndical du SMADAIT s'est déroulé le 1^{er} juillet 2025 à 16h00.

Lors de cette séance, le comité syndical a :

- Approuvé le procès-verbal du comité syndical du 25 mars 2025;
- Pris acte des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation (L 5211-10 CGCT);
- Approuvé la rectification d'une erreur matérielle dans la délibération relative à la protection sociale complémentaire – Risques prévoyance et santé.
- Approuvé les modalités de prise en charge des frais de déplacements et autorisé le Président à signer toutes pièces nécessaires à son exécution
- Décidé de la création d'un poste assistant(e) de direction à temps complet
- Décidé la modification du tableau des emplois et des effectifs
- Pris acte du rapport d'activité 2024 du SMADAIT

- Pris acte du rapport d'activité 2024 du délégataire et décidé d'adresser un courrier de mise en demeure au délégataire
- Décidé du montant des redevances domaniales station vélo/trottinettes
- Autorisé l'installation d'un système de vidéo-projection pour le parc de stationnement de l'aéroport et ses abords.
- Approuvé le règlement intérieur du parc de stationnement payant

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide

- **D'adopter** le procès-verbal du comité syndical du 1^{er} juillet 2025, tel que présenté en annexe.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.